



**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue**  
**DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL**  
**Séance du 19 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> décembre 2023, s'est réuni à Arles le 19 décembre 2023 à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 14 membres sur 23, soit 52 voix sur 92.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Anne CLAUDIUS-PETIT, Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Christelle AILLET, Marie-Christine CONTRERAS, Frédéric GIBERT, Jean-Paul GAY, Pierre RAVIOL, Bernard ARSAC

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD représentée par Martine AMSELEM, Jérôme BERNARD représenté par Jean-Paul GAY, Patrick DE CAROLIS représenté par Catherine BALGUERIE-RAULET, Antoine DE LA ROCHE AYMONT représenté par Bernard ARSAC

**Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs** : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Aline CIANFARANI, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Emmanuel LESCOT, Eva CARDINI, François JOURDAN

**Assistaient à la séance** : Bertrand MAZEL, Jacques MAILHAN, Didier HONORE, Sébastien ABONNEAU, Olivier BRIAND, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Muriel CERVILLA, Stéphan ARNASSANT, Estelle ROUQUETTE, Elodie AUJOULAT, Emilie IPSILANTI



## DÉLIBÉRATION N°CS-2023-102

Objet : modification de l'affectation d'une fonction sur un emploi permanent

Le Comité Syndical,

**Vu** la loi n°2007-1773 relative au Parc naturel régional de Camargue,  
**Vu** les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,  
**Vu** le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,  
**Vu** la délibération n°25 du 23 septembre 2014 portant modification du tableau des effectifs et création d'un poste d'Attaché Territorial,  
**Vu** la délibération n°CS-2023-075 du 19 septembre 2023, relative à l'organigramme du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel Régional de Camargue,

### ➤ Considérant

- Que le poste permanent créé par la délibération suscitée était occupé par le responsable du Service Préservation des Milieux et Développement Rural,
- Que l'agent qui occupait cet emploi est en situation de détachement,
- Que la nouvelle organisation du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue a changé, et que l'emploi de Responsable du Service Préservation des Milieux et Développement Rural n'est plus sur l'organigramme,
- Que l'emploi permanent d'Attaché Territorial peut être destiné à d'autres fonctions, issues de la nouvelle organisation du Syndicat,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

### ➤ Décide

- De décorrélérer l'emploi d'Attaché Territorial de la fonction de Chef du Service Préservation des Milieux et Développement Rural,
- D'affecter cet emploi à d'autres fonctions issues de la nouvelle organisation,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente

